

Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 avril 2021

Présidence ➤ M. Stéphane Ropraz, Syndic

Présents ➤ 6 Conseillers communaux
➤ 35 Citoyennes et citoyens
➤ **42 Citoyens actifs au total**

Monsieur le Syndic souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes et excuse l'absence de plusieurs citoyens. Pour la bonne marche de l'assemblée, MM. Bertrand Oberson et Florian Sturny sont nommés scrutateurs.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par tout ménage, par insertion dans la Feuille officielle n° 13 du 2 avril 2021 et par affichage au pilier public.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2020 (ne sera pas lu, étant publié dans le journal communal "Sorens Info" n° 111 et sur le site internet www.sorens.ch)
2. Foyer Saint-Joseph – Comptes 2020
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes d'investissements
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Commune – Comptes 2020
 - 3.1 Comptes de fonctionnement
 - 3.2 Comptes d'investissements
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
 - 3.4 Approbation
4. Nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
Présentation et approbation
5. Changement de législature – Renouvellement des Commissions
 - Commission Financière
 - Commission d'Urbanisme
 - Commission de Naturalisation
6. Informations du Conseil communal et divers

Le tractanda ne fait l'objet d'aucune remarque.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2020

Le procès-verbal n'est pas lu étant publié dans le journal communal Sorens Info n° 111 de mars 2021, en version provisoire sur le site internet et consultable au bureau communal.

Mis au vote, ***le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.***

2. Foyer Saint-Joseph / Comptes 2020

2.1 Comptes de fonctionnement

En introduction, M. Bertrand Ansermot donne à l'Assemblée des informations quant à la gestion du Foyer durant cette période. Depuis le 8 mars 2021 la vie a repris son cours au sein du foyer. Durant la 2^{ème} vague, 14 résidents ont été contaminés dont 5 sont malheureusement décédés. 9 soignants et 4 personnes de l'exploitation ont été touchés par la Covid. Une nouvelle infirmière cheffe a été engagée en la personne de Mme Dias Sousa qui est domiciliée à Sorens.

Concernant les comptes 2020, ces derniers ont été vérifiés par le réviseur des comptes et la Commission financière.

Comptes de fonctionnement	Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Salaires	3'388'168.10		3'508'428.00		3'516'864.40	
EMS	1'776'957.15		1'889'980.00		1'815'086.55	
Lits reconnus AOS	253'763.25		208'900.00		279'547.25	
ADM / Exploitation / autres	915'414.50		955'490.00		953'356.00	
Charges sociales	442'033.20		454'058.00		468'874.60	
Autres charges d'exploitation	779'607.53		691'534.00		822'576.82	
Médicaments, aliments et boissons	201'722.37		203'000.00		194'065.55	
Ménage, entretien et réparation du bâtiment	121'915.70		126'200.00		129'477.60	
Eau et énergie	57'504.65		58'450.00		60'873.05	
Frais financiers de l'immeuble et du matériel	271'848.25		168'784.00		315'582.66	
Frais d'administration et autres charges expl.	126'616.56		135'100.00		122'577.96	
Recettes EMS		-2'976'782.35		-3'087'072.00		-3'100'533.00
Recettes des soins EMS		-2'029'298.35		-2'140'445.00		-2'183'049.00
Recettes d'hébergement EMS		-947'484.00		-946'627.00		-917'484.00
Lits reconnus AOS		-885'041.15		-839'739.00		-945'317.85
Recettes des soins AOS		-277'854.15		-230'755.00		-352'277.35
Lits AOS		-607'187.00		-608'984.00		-593'040.50
Frais financiers		-199'408.00		-183'432.00		-183'492.00
Recettes frais financiers (communes)		-199'408.00		-183'432.00		-183'492.00
Autres recettes		-124'361.83		-128'800.00		-129'762.75
Recettes ventes de médic. et autres frais fact. Rés.		-54'262.33		-55'100.00		-40'162.60
Prestations au personnel et à des tiers		-70'099.50		-73'700.00		-89'600.15
Totaux des charges et produits d'exploitation	4'167'775.63	-4'185'593.33	4'199'962.00	-4'239'043.00	4'339'441.22	-4'359'105.60
Bénéfice d'exploitation		-17'817.70	Bénéfice	-39'081.00		-19'664.38

Le compte de fonctionnement termine sur un **bénéfice de CHF 19'664.38**.

2.2. Comptes d'investissements

Comptes des investissements	Budget 2020		Comptes 2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Mobilier - soins - exploitation	46'000.00		30'313.15	
Buanderie : calandre - chariots linge - table de triage	26'000.00		24'134.60	
Cuisine : liaison froide (cellule de refroid. + support inox)	7'000.00		6'178.55	
Site internet (2012) pas réalisé - reporté 2021	5'500.00			
Soins : chaise élévatrice pour baignoire pas réalisé - reporté 2021	7'500.00			
	46'000.00	0.00	30'313.15	0.00
Totaux des charges investissements	46'000.00		30'313.15	

M. Emmanuel Schornoz , Président de la Commission financière, rappelle que le rôle de la Commission se limite à analyser la concordance des comptes avec le budget et à porter une appréciation sur la marche de l'établissement. La Commission financière constate une bonne gestion de la part de la Direction du foyer.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissement tout en remerciant la Commission du Foyer, son Président ainsi que le personnel et la Direction.

La discussion n'étant pas demandée, le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes de fonctionnement 2020, présentant un bénéfice de CHF 19'664.38 ?

Résultat : **les comptes de fonctionnement sont acceptés à l'unanimité**

le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes d'investissements 2020 ?

Résultat : **les comptes d'investissements sont acceptés à l'unanimité**

M. Ropraz, Syndic, remercie la Commission administrative du Foyer, la Directrice du Foyer ainsi que l'ensemble des employés pour leur mission.

3. Commune / Comptes 2020

3.1 Comptes de fonctionnement

M. Damien Romanens, vice-Syndic, précise que la présentation s'articule en 3 volets : vue d'ensemble, analyse des charges et analyses des produits.

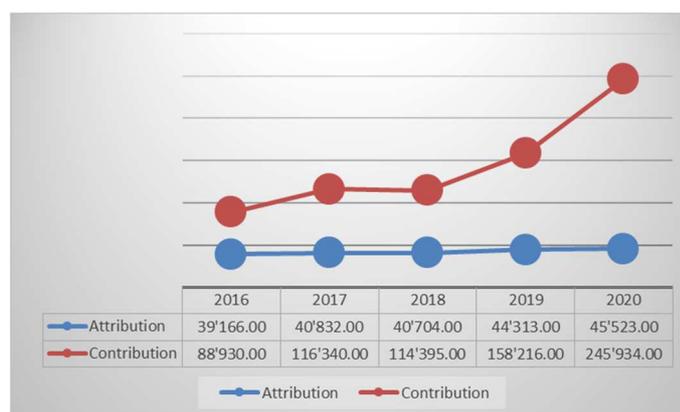
Dette par habitant :

La dette par habitant amorce à nouveau une descente. En effet, le remboursement régulier de notre emprunt pour l'école (CHF 135'000.-/an) et de l'emprunt pour la rénovation de l'Union (CHF 250'000.-/an) aide à la diminution de la dette.

	2016	2017	2018	2019	2020
Dette par habitant	- 2'642	- 1'563	952	409	-272
Population légale	1082	1087	1098	1'107	1'098

Péréquation des ressources et des besoins

Notre contribution à la péréquation des ressources ne cesse d'augmenter, alors que le montant qui nous est alloué pour la péréquation des besoins reste stable. A noter que la péréquation est calculée sur les dernières années fiscales connues au moment de l'établissement du budget soit 2015-2016-2017.



Vue d'ensemble des comptes 2020

Les comptes de fonctionnement 2020 dégagent un bénéfice de CHF 465'676.99 après avoir procédé aux opérations suivantes :

➤ remboursement de l'avance faite au bilan pour couvrir le découvert du chapitre 70 :	CHF 36'646.53
➤ attribution à la réserve pour le réseau d'eau potable :	CHF 45'714.12
➤ alimentation du fonds de rénovation de l'Union :	CHF 10'000.-
➤ amortissements supplémentaires :	CHF 232'205.-
➤ dons supplémentaires aux sociétés :	CHF 11'500.-
➤ Total du bénéfice réparti	CHF 329'065.65
➤ Bénéfice avant répartition	CHF 794'742.65

Ce résultat s'explique par une bonne gestion des coûts, des dépenses souvent inférieures au budget, des rentrées fiscales des personnes physiques et morales supérieures au budget ainsi qu'au bon rendement des impôts irréguliers.

Différence du résultat par chapitre entre le budget et les comptes hors impôts

Les comptes ont été commentés dans le Sorens Info n°111.

Approvisionnement en eau

Le taux de couverture étant supérieur à 100 %, nous avons pu effectuer les opérations suivantes :

- remboursement de l'avance faite au bilan pour couvrir le découvert du chapitre 70 : CHF 36'646.53
- attribution à la réserve pour le réseau d'eau potable : CHF 45'714.12

Protection des eaux

Le taux de couverture est insuffisant, nous avons prélevé un montant de CHF 36'203.25 au bilan pour équilibrer le compte. Le montant de l'avance au bilan est de CHF 130'731.90 au 31.12.2020. Le nouveau règlement servira en outre à couvrir à 100% ce compte afin de répondre aux exigences cantonales.

Gestion des déchets

Notre faible taux de couverture de 57 % s'explique notamment par des volumes d'éliminations bien plus importants durant cette période de pandémie.

3.2 Comptes d'investissement

Ci-après, les investissements terminés au 31.12.2020 et les investissements en cours

Investissements terminés au 31.12.2020							
Objet	Date de l'Assemblée	Montant voté	Autorisation Scm	Montant autorisation	Total des coûts	Subv. ou participations reçues	Écart
Rempl. d'une conduite d'eau potable, secteur Ch. de la Paix – Rte des Versanes	10.12.2018	160'000.00	Sans emprunt	0.00	119'089.40	0.00	-40'910.60
Refection route des Prarys	10.12.2018	390'000.00	Sans emprunt	0.00	240'525.45	0.00	-149'474.55
Amélioration du réseau communal d'eau potable	10.12.2018	55'000.00	Sans emprunt	0.00	51'776.55	0.00	-3'223.45
Récupérateur de balles	09.12.2020	42'000.00	Sans emprunt	0.00	47'021.50	0.00	5'021.50

Comptes d'investissement		Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	243'267.75	312'980.00			10'151.45	
29	Administration scolaire	243'267.75	312'980.00			10'151.45	
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS			19'000.00		18'000.00	
34	Sport			19'000.00		18'000.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	371'140.20		700'000.00		39'963.70	
62	Routes communales et génie civil	371'140.20		700'000.00		39'963.70	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	291'658.60	86'695.35	413'000.00	15'000.00	304'766.50	74'281.55
70	Approvisionnement en eau	276'815.55	81'780.40	265'000.00	10'000.00	241'362.15	8'168.95
71	Protection des eaux		4'914.95	85'000.00	5'000.00	13'278.45	560.60
78	Protection de la nature			48'000.00		47'371.50	65'552.00
79	Aménagement du territoire	14'843.05		15'000.00		2'754.40	
Totaux		291'658.60	86'695.35	413'000.00	15'000.00	304'766.50	74'281.55

M. Emmanuel Schornoz, Président de la Commission financière, rappelle que le rôle de la Commission se limite à analyser la concordance des comptes avec le budget et à porter une appréciation sur la marche de l'établissement. Il apporte quelques compléments aux explications de M. Romanens. La Commission financière constate une bonne gestion de la part du Conseil communal.

En conclusion, la Commission financière ainsi que le réviseur des comptes, selon son rapport d'audit du 17.03.2021, recommandent à l'Assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements tout en remerciant le Conseil communal.

La discussion n'étant pas demandée, le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes de fonctionnement 2020, présentant un excédant de produit de CHF 465'676.99 après amortissements supplémentaires, attribution aux réserves et dons supplémentaires de CHF 329'065.65?

Résultat : ***les comptes de fonctionnement sont acceptés à l'unanimité***

le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes d'investissements 2020 ?

Résultat : ***les comptes d'investissements sont acceptés à l'unanimité***

4. Nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

M. le Syndic donne la parole à M. Schmutz qui présente les nouveautés du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux. Avant de vous être présenté, ce règlement a été soumis à l'approbation des différents services cantonaux et ainsi qu'à l'Autorité de surveillance des prix (M. Prix). En outre, un explicatif est paru dans le journal Sorens-Info no 111.

La parole est à l'Assemblée :

Mme Paschoud Lucienne demande si le coefficient 0.20 est appliqué à toutes les surfaces ou seulement au privé ? M. Schmutz lui répond que le coefficient est appliqué à toutes les surfaces mais limité à 1000 m² pour les surfaces agricoles.

M. Schornoz Emmanuel est déçu par ce nouveau règlement car la notion du pollueur/payeur n'est pas suffisamment respectée : 1 famille de 4 personnes consommant 60 m³/an avec terrain de 500 m² paiera CHF 250.-/an, 1 famille de 4 personnes consommant 60 m³/an avec terrain de 1500m² paiera CHF 450.-/an

Qu'est-ce qui justifie que pour la même consommation une famille paie 80% de taxe de plus que l'autre ?

La taxe pour une parcelle agricole de 2500 m² s'élèvera à CHF 200.-, alors que celle d'une parcelle non construite située en zone constructible de 2500 m² s'élèvera à CHF 500.-

Qu'est-ce qui justifie une augmentation de 150 % de la taxe pour la même surface dans laquelle les eaux s'infiltreront de la même manière ?

Ce règlement est à son sens clairement discriminatoire et s'apparente plus à un impôt supplémentaire sur la propriété ce qui est inacceptable quand on voit les bénéfices de la Commune. Il est conscient que les comptes pour l'épuration des eaux doivent s'équilibrer, mais si l'on veut favoriser une responsabilisation des citoyens par rapport aux frais d'épuration, c'est bien en privilégiant le tarif au m³ qu'on y arrivera pour une Commune labellisée Cité de l'énergie.

M. Schmutz explique que l'aspect de causalité dans la nouvelle loi ne s'applique pas qu'aux eaux usées mais également aux eaux claires. Et aujourd'hui, les surfaces utilisent les circuits d'eaux claires à disposition des citoyens. C'est pourquoi, le calcul doit également prendre en compte les m² des surfaces.

Cette explication ne suffit pas à M. Schornoz qui constate que les terres agricoles ont une surface limitée à 1000 m² et s'interroge pourquoi cette limite n'est pas appliquée au terrain constructible afin d'avoir une équité entre citoyen.

M. Savary Daniel rejoint M. Schornoz sur la notion du pollueur/payeur qui n'est pas assez mis en avant. D'autant plus que le prix de l'eau au m³ est baissé de CHF 3.- à CHF 2.-. Il est propriétaire d'un terrain de 2000 m² et n'en utilise que 400 m², l'eau de pluie s'évacue par infiltration. Il trouve ce règlement injuste.

M. Schmutz relève que cette injustice est dans le principe de causalité. Le Conseil communal a écouté le souhait de l'Assemblée communale ne faisant pas de différence entre les différentes zones.

M. René Tornare a étudié les répercussions du nouveau règlement pour ses propriétés et remercie Mme Longchamp pour les renseignements qu'il avait obtenu. Il remercie le Conseil communal pour cette présentation et soutient ce nouveau règlement.

L'Assemblée n'ayant plus de questions, le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte le nouveau règlement tel que proposé ?

Récapitulation générale des taxes			
Taxes uniques		Règl.	Fiche
Taxe de raccordement ouvrages communaux	Fr. / m ²	4,4	4,4
Taxe de raccordement STEP intercommunale	Fr. / EH	2830	2830
Charge de préférence	Fr. / m ²	art.31	art.31
Taxes périodiques (annuelles)			
Taxe de base ouvrages communaux	Fr. / m ²	0,3	0,2
Taxe d'exploitation	Fr. / m ³	3	2,5
Taxe micropolluants (annuelle)			
Selon loi sur la protection des eaux	comprise dans la taxe d'exploitation		

Résultat : ***Le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux est accepté par 24 voix pour, 13 refus et 3 abstentions***

A l'issue de ce vote, M. Schmutz remercie l'Assemblée pour sa confiance, ses collègues du Conseil communal pour le soutien, Mme Nathalie Longchamp pour son expertise financière, Mme Nathalie Hejda pour la partie réglementaire et pour l'aspect technique M. Pasquier, de la société RWB.

5. Changement de législation – Renouvellement des Commissions

Commission Financière

M. le Syndic remercie la commission financière pour le travail effectué et l'esprit constructif entretenu avec le conseil communal. Il remercie en particulier M. Emmanuel Schornoz pour ses 10 ans à la commission dont 5 ans comme président, ainsi que Mme Myriam Clerc et M. Benoit Gex y ayant œuvré 5 ans.

Sont présentés les candidats suivants :

- Bertrand Ansermot, en fonction depuis 2016, au bénéfice d'un brevet fédéral en assurances privées
- Joël Grandjean, en fonction depuis 2017, au bénéfice d'un brevet fédéral en économie immobilière
- Robert-Philippe Bloch, au bénéfice d'un doctorat en économie, anciennement Directeur de Banque
- Jacques Ropraz, Ingénieur en sciences alimentaires EPFZ, anciennement Directeur de Milco SA
- Yannick Conus, Ingénieur HES en énergie électrique, resp. Unité Ingénierie chez Gruyère Energie

Résultat : les candidats sont élus par acclamation.

Commission d'Urbanisme

M. le Syndic remercie la commission sortante, en particulier pour son implication dans la révision du PAL, commission composée de Mme Elsa Gendre et Steve Progin (représentant le conseil communal) et MM Alexandre Caille, Robert Jenni et Philippe Romanens.

M. Philippe Romanens est vivement pour ses 25 ans de commission et pour ses connaissances de la commune allant jusqu'à en connaître toutes les bornes.

Sont présentés les candidats :

- Alexandre Caille, Architecte, chef de projet au Service des bâtiments de l'Etat de Fribourg
- Robert Jenni, Ingénieur forestier adjoint à la DIAF 3^{Eme} Arrondissement, Bulle
- Claude-François Romanens, Chef de secteur responsable de la police de proximité de la Veveysse

Résultat : les candidats sont élus par acclamation

Commission de naturalisations

Pour les 10 dossiers traités durant cette législature, M. le Syndic remercie chaleureusement la commission sortante composée de Mme Natacha Rumo et Jacques Privet (représentant le conseil communal), ainsi que Mme Manuela Hain, MM Denis Romanens et Daniel Fracheboud. Ce dernier ne se représentant pas, les candidats sont les suivants :

- Manuela Hain, collaboratrice administrative au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère
- Denis Romanens, jeune retraité, en fonction depuis la mise en place de la commission en 2009
- Benoit Gex, enseignant au CO de la Tour-de-Trême et médiateur scolaire

Résultat : les candidats sont élus par acclamation.

6. Information du Conseil communal et divers

M. le Syndic débute ce point par la présentation d'un bilan de législature pour les années 2016 – 2021. Il remercie ses collègues du Conseil communal pour leur travail, la bonne préparation de leurs dossiers et les séances conduites dans une bonne ambiance basée sur la confiance et le respect. Le Conseil aura eu à faire face à 2 démissions en cours de législature.

Le bon fonctionnement d'une commune, d'un conseil communal, va de pair avec une administration et des employés communaux compétents, motivés et responsabilisés. Il remercie

- Nathalie Longchamp, caissière communale
- Nathalie Hejda engagée en 2019 secrétaire communale
- Delphine Pythoud engagée en 2017 secrétaire admin.et responsable du contrôle de l'habitant
- David Jaquier engagé en 2018 comme employé communal
- Huguette Bouvier, concierge
- Nos employés auxiliaires Nicolas Tornare, Bruno Villos, Gaëtan Fragnière
- Maurice Raboud responsable de la déchetterie
- Pascal Guillet responsable du cimetière

Il tient à remercier le personnel qui a quitté la Commune durant cette législature à savoir

- Renée Maudonnet, secrétaire communale
- Marie Chassot, concierge
- Claude Gremaud, employé auxiliaire
- Alain Brinkmann, employé communal.

La communication du Conseil communal a été relayé notamment par le journal communal et via le site internet. Des informations communales sont à l'avenir également disponibles sur la nouvelle application Igruyère.

Il remercie ses collègues de la rédaction pour leurs articles, et notamment Gaëlle Grand-Clément depuis 2017, Frédéric Portner depuis 2018 et président de la commission et Julien Bard depuis 2019,

Objectifs de législature 2016-2021

Le Conseil communal s'était posé pour défi de réaliser une nouvelle école, de finaliser et adopter le PAL, d'assurer le maintien et amélioration du réseau routier et des infrastructures, de placer et porter Sorens au travers des réorganisations intercommunales, tout ceci en saine gestion communale

Bâtiment scolaire

Objectif atteint pour la réalisation de l'école, projet phare de la législature : l'assemblée acceptait le crédit de construction en 1^{ère} assemblée 2016, les travaux débutaient à l'hiver 2016-2017, les élèves prenaient possession des locaux à la rentrée du 23 août 2018 avant l'inauguration le 10 novembre 2018. Comme président de la commission de bâtisse, M. Ropraz remercie encore une fois les membres de la commission : Valérie Both, Pascal Guillet, Alexandre Caille et Dominique Schmutz. L'étude et à la réalisation du projet (inclus subventions) représentent Fr. 6'456'793.-, soit un montant de Fr. 595'146.- inférieur au budget alloué.

Cercle scolaire

Une fusion scolaire étant obligatoire au regard de la nouvelle loi scolaire, il nous aura fallu 5 ans pour y arriver, ceci en 2018 avec l'approbation du règlement scolaire concrétisant le processus de fusion du cercle avec les communes d'Echarlens et Marsens.

Pour maintenir la qualité du réseau routier, des investissements et travaux annuels successifs ont été réalisés, en lien avec notre plan de réfection du réseau routier. Ce sont plus de 4 KM de routes qui ont été refaites ces 5 dernières années.

Le Conseil communal attend actuellement l'autorisation pour démarrer les travaux du nouveau cheminement piétonnier du bas du village. Par contre, les quais de bus prévus à l'intersection Jorettes-Versanes et au bas du terrain de foot ne pourront pour l'heure pas être réalisés comme mis à l'enquête, le Canton nous demandant de revoir le projet.

L'Avant-projet de loi sur la mobilité mis en consultation en mars dernier précise notamment quels sont les tronçons communaux que le Conseil d'Etat propose de reprendre en route cantonale. C'est avec une certaine satisfaction que nous constatons que le tronçon Vuisternens-Sorens de 13,9 km est inclus au futur plan du réseau des routes cantonales, rappelant que notre route principale représente plus de 5 KM.

Infrastructures liées aux eaux

Concernant les infrastructures souterraines, là également la Commune n'a pas manqué de continuer certains travaux, en particulier le tronçon La Paix-le Cimetière qui était l'un des derniers tronçons d'évacuation des eaux qui n'était pas en séparatif à Sorens.

Grâce aux travaux intensifs de recherches de fuites menés ces dernières années, nous pouvons constater que le réseau de Sorens est bon voir même très bon à comparaison régionale, certains relevés nocturnes démontrant aucune consommation durant parfois jusqu'à 20 minutes.

Divers équipements et bâtiments

L'administration dispose désormais d'outils informatiques adéquats, un travail important ayant également été fait ces dernières années pour la sécurité informatique. Quant au complexe communal, celui vieillit très bien, notamment grâce à l'entretien et aux renouvellements techniques réalisés.

Au niveau de l'édilité, le renouvellement des équipements et du matériel permet aux collaborateurs de travailler de manière toujours plus rationnelle et sécuritaire.

L'étude pour la buvette, vestiaires et place du FC est actuellement en cours.

Les finances communales sont au beau fixe,

- 2 baisses d'impôts successives ont été réalisées sur cette législature,
- notre coefficient étant à 73 pour les personnes physiques.

En Gruyère nous nous retrouvons sur le podium des communes au plus bas taux d'impôt, 3^{ème} ex-aequo avec Riaz, Crésuz étant à 67, Echarlens à 70.

En 5 ans, ce ne sont pas moins de 5'832'000 francs de bénéfice que la commune a généré, ceci avant amortissement supplémentaire et mises en réserve. Nos réserves sont désormais importantes puisqu'elles sont de CHF 4'369'614.

Des finances communales saines

Cette bonne santé financière est due aux contributions de chacun payant des impôts, tout comme à la bonne tenue du budget. Mais elle est due en particulier aux revenus de l'impôt sur les personnes morales représentant plus de 7 millions sur cette législature. Ce revenu par rapport au personnes physiques a représenté en 2017-2018-2019 quasiment le 40% annuel.

En l'état, notre commune fait partie des communes à forte capacité financière, notre indice de potentiel fiscal est donc élevé, le 2^{ème} plus haut en Gruyère après Crésuz.

PAL

Le dossier de révision général du plan d'aménagement local a été déposé en 2016, s'en est suivi le traitement des oppositions et une mise à l'enquête publique complémentaire en 2018.

Le canton a publié récemment ce qu'il n'entend pas approuver, avec la procédure du droit d'être entendu. Comme dans une majorité de communes fribourgeoises révisant leur PAL, cette procédure a été fortement affectée par l'entrée en force de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et ses incidences sur le plan Directeur cantonal, notre révision devant être examinée sous l'angle du nouveau plan directeur cantonal selon décision du Tribunal Fédéral. Le dossier est toutefois à bout touchant.

En cours de législature, le Conseil communal a décidé de s'adjoindre les services d'une personne externe pour les travaux de vérifications de dossiers et de construction en la personne de Mme Anita Baechler.

Obtention du Label cité de l'énergie en 2020

Cette démarche a été menée par une commission ad hoc, sur 2 législatures, les membres actuels en sont Steve Progin, Nathalie Longchamp, David Jaquier, Matthieu Donzallaz et Mario Mineo.

- La Commune dispose désormais d'un plan communal des énergies ainsi qu'un programme de politique énergétique visant à réduire la consommation énergétique, à assurer un approvisionnement durable en énergie sur l'ensemble du territoire en augmentant la part des énergies renouvelables.
- La communication et la sensibilisation de la population à cette thématique sont aussi des éléments importants de la démarche.
Pour l'heure, 60% du potentiel d'action répertorié est ainsi réalisé, il s'agit bien évidemment de continuer dans ce sens désormais.

Pour information une étude préalable est actuellement en cours avec la société GESA concernant les possibilités futures et le potentiel pour un chauffage à distance sur notre commune.

Constitution d'une commission Senior

Dans le cadre de la nouvelle loi sur les seniors, les Communes se doivent d'instaurer une politique communale en faveur de la personne âgée. Une commission Senior⁺ a ainsi été instituée et il remercie pour leur contribution, ses membres Natacha Rumo, Nathalie Hejda, Céline Dias Sousa, Marie-Flore Ernoux et Alexandra Oberson.

Foyer

L'objectif de placer l'EMS de Sorens en position adéquate dans le cadre des réorganisations communales est bien atteint. En effet, un crédit d'étude pour la construction d'un nouveau bâtiment, en lieu et place de l'existant a été voté lors de la dernière assemblée du Réseau Santé. Ce dernier organise actuellement la constitution d'une commission de bâtisse avec en outre des représentants du conseil communal et du foyer.

Eau potable

Lors de la dernière Assemblée des délégués des Communes membres de l'ACAPE, à savoir Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz et Sorens, il a été décidé d'investir dans le déplacement du puits d'Echarlens pour répondre aux exigences fixées par le canton. Pour rappel, l'eau pompée dans la nappe alimente en eau potable les Communes, ceci en complément de l'eau de source du Gibloux.

Aussi, la gestion opérationnelle de l'ACAPE est confiée, dès cette année, à EAU SUD, société spécialisée dans la gestion de l'eau. Comme nos autres Communes voisines, Sorens a également décidé désormais de leur confier la gestion de son réseau, rappelant par la même l'importance et les responsabilités d'un distributeur d'eau. Évidemment, la facturation de l'eau reste au niveau de la commune.

Pompiers

Afin de répondre aux nouvelles exigences cantonales liées à la refonte de la nouvelle Loi sur la défense incendie et les secours (LDIS), notre corps de sapeurs-pompiers ne fonctionne désormais plus de manière indépendante. Une nouvelle organisation a été mise en place à l'échelle de la basse Gruyère, regroupant ainsi les communes d'Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz, le Châtelard et Sorens.

Une caserne pour 60-80 pompiers pourrait voir le jour sur la commune de Marsens à l'entrée du village de Sorens en aval du pont de l'autoroute. Cette future étude est toutefois étroitement liée à l'avancement et l'acceptation du PAL de la commune de Marsens, une zone spéciale devant être demandée.

Déchetterie

Dans le prolongement de cette future caserne de pompiers, il sera étudié également la réalisation d'une nouvelle déchetterie intercommunale. Le Conseil communal de Sorens a confirmé son intérêt pour cette étude, cet emplacement étant proche de notre village et notre déchetterie à la limite de sa capacité.

Durant cette législature, nous avons également réaménagé la zone de dépose des branches et introduit le mémo déchets distribué en tout-ménage en début d'année.

COVID et l'après

Durant cette pandémie, les activités communales et surtout intercommunales se sont évidemment réduites, le Conseil communal a dû se familiariser à la téléconférence ou faire ses séances à l'école ou à l'Union pour bénéficier de salles permettant la distanciation.

Le Conseil a dû limiter ses rencontres avec la population, renoncer à l'accueil des nouveaux citoyens ou à la promotion civique mais le service de base au citoyen a toutefois toujours pu être assuré.

Il a une pensée pour toutes les personnes qui ont été touchées dans leur santé durant cette pandémie, et remercie encore une fois celles et ceux qui se sont mobilisés pour les plus fragiles d'entre nous, notamment la Société de jeunesse pour ses actions.

M. le Syndic termine par la jeunesse avec un clin d'œil à Sylvain Nicolet et ses illustrations. C'est pour elle que nous nous devons d'**en sortir par tous les moyens** de cette pandémie, il n'est plus tolérable que leur jeunesse leur soit volée encore plus longtemps.

La parole est à l'Assemblée

Mme Paschoud Lucienne remercie le Conseil communal pour son travail. Elle demande si les places de parc situées au terrain de foot sont-elles communales ? Et si des véhicules sans plaque peuvent rester sur ce terrain ?

M. le Syndic lui répond que le propriétaire est bien la commune et que le parcage de véhicule sans plaque n'est pas admis. Mme Paschoud l'informe qu'il y a un bus sans plaque parké en permanence et si ce n'est pas le bus c'est une voiture. Le Conseil communal en prend note, le nécessaire sera effectué.

M. Guillet Pascal s'occupe du cimetière et relève que l'accès central, en gravier, est difficile pour les personnes âgées. Il y a quelques années, des discussions avaient été engagées pour le pavage de ce dernier. Le Conseil communal prend note de sa proposition.

M. Bloch Robert Philippe bien que déçu de l'issue du vote pour le nouveau règlement communal pour les eaux usées et eaux claires tient à relever la bonne qualité du travail de l'actuel Conseil communal et le remercie. En effet, la Commune de Sorens est classée parmi les 50 meilleures Communes de Suisse. Notre Syndic mérite nos applaudissements car il a fait du bon travail avec son Conseil. L'Assemblée applaudit !

M. René Tornare souhaite remercier le Syndic même s'ils n'ont pas toujours été d'accord. Concernant le PAL, il ne sait pas pourquoi il a été bloqué est-ce à cause du projet de GZ. M. le Syndic l'informe que c'est bien la lourdeur de la procédure. Concernant la déchèterie, M. Tornare souhaite savoir où elle se situera et dans combien de temps elle sera opérationnelle. M. le Syndic l'informe qu'elle se situera en aval du pont de l'autoroute entre la route cantonale et le pont de l'autoroute et que la mise en place dépendra de l'avancée du dossier au Canton. Il est très content de savoir qu'une étude pour un chauffage à distance est en cours. Il demande quand sera connu le résultat, car il réfléchit à changer ses chauffages à mazout et ne sait pas encore vers quelle source de chaleur il doit se tourner. M. le Syndic l'informe qu'une étude est en cours, le Conseil communal pourra probablement lui répondre ces prochains mois.

Concernant l'installation d'éoliennes sur le Gibloux, il souhaite savoir si la Commune a signé un engagement avec le Groupe e car il est contre. M. le Syndic lui répond par la négative, on parle pour l'heure d'études avant d'envisager un véritable projet. M. Tornare souhaite savoir si la Commune pourra voter. M. le Syndic lui répond que la procédure doit être précisée.

M. Romanens, vice-Syndic, prend la parole car ce soir c'est la dernière Assemblée présidée par le Syndic, M. Stéphane Ropraz et le remercie pour ses 15 années au Conseil communal dont 10 ans comme Syndic. Au nom du Conseil communal et de la population, il le remercie pour tout le temps mis à disposition de la collectivité, pour la collégialité, le respect et la bonne ambiance partagée au sein de Conseil.

L'Assemblée remercie M. Ropraz par ses applaudissements.

M. le Syndic remercie son épouse et ses enfants qui l'ont soutenu toutes ces années ainsi que ses amis musiciens pour leur intermède musical. Il remercie aussi les citoyens de Sorens dont il a autant reçu que donné. Il souhaite bonne suite au Conseil communal et aux Commissions. L'Assemblée est levée à 21h50.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic

La Secrétaire

D. Romanens

N. Hejda

Ce procès-verbal a été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 3 mai 2021 et par l'Assemblée communale du XXX.